



Réseau des  
Tables régionales  
de groupes de  
femmes du Québec

## **Mémoire**

La pauvreté a un genre

présenté par le

**Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec**

dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental  
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

30 juin 2023

## Table des matières

<b>Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec</b> .....	3
<b>L'appauvrissement des femmes</b> .....	5
Les obstacles à l'autonomie économique des femmes .....	6
Accès à l'emploi.....	6
Éducation .....	8
Revenu.....	9
Violences systémiques .....	11
<b>Les déterminants sociaux de la santé</b> .....	12
Le logement.....	12
Le transport.....	13
Sécurité alimentaire.....	14
L'accessibilité aux produits menstruels .....	15
<b>Les Alliances pour la solidarité</b> .....	17
Reconnaissance par l'État de l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec en matière d'ADS+ .....	18
<b>Annexe 1 – Les membres du RTRGFQ</b> .....	26

### Remerciements

Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec tient à remercier les personnes suivantes pour leur contribution essentielle à ce mémoire :

Rédaction: Marie-Andrée Gauthier et Martine Boivin du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec et Camille Rivet de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Comité orienteur: Joanne Blais et Kékéli Egbetoke de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et Nastassia Williams de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

### Sources d'inspiration pour les recommandations:

- Collectif pour un Québec sans pauvreté
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)

## Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec

### La mission

Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) est un organisme féministe de défense collective des droits travaillant sur les questions touchant les intérêts et les droits des femmes, en tenant compte de l'intersection des divers systèmes d'oppression. Il s'agit d'un regroupement provincial composé des Tables régionales de groupes de femmes représentant les 17 régions du Québec.

Porte-voix des régions auprès des instances gouvernementales, le RTRGFQ facilite l'échange d'expertises et d'analyses féministes, les prises de position politiques et l'action collective de ses membres, tout en respectant leurs particularités et leur autonomie. Le regroupement est en action depuis 2001 pour favoriser l'égalité pour toutes les femmes.

### Les membres

Les 17 Tables régionales de groupes de femmes du Québec (Annexe 1) membres du RTRGFQ représentent 445 groupes membres et 75 membres individuelles à travers le Québec. Elles défendent les droits des femmes de leur région respective. Elles sont bien implantées dans leur milieu et collaborent avec les différentes actrices et acteurs locaux et régionaux.

### L'expertise en lutte à la pauvreté

Malgré le sous-financement de leur mission, les Tables régionales de groupes de femmes mènent toutes des actions visant à lutter contre la pauvreté vécue par les femmes. Pour ce faire, elles engagent simultanément une diversité de moyens passant des alliances à l'éducation populaire, l'action politique non partisane, la représentation politique et la mobilisation sociale.

Alimenté par ces expertises régionales, le RTRGFQ intervient auprès des responsables gouvernementaux afin de s'assurer notamment de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes, incluant celles vivant à la croisée d'oppressions, dans les mesures pour lutter contre la pauvreté vécue par les femmes.

Par le présent mémoire, le RTRGFQ souhaite intervenir dans le cadre de l'actuelle consultation publique pour l'élaboration du quatrième plan d'action

gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Dans les pages qui suivent, le RTRGFQ exposera son analyse féministe et ses recommandations en ce qui a trait aux principales orientations du prochain plan d'action. Il se positionnera sur la reconnaissance des spécificités de l'appauvrissement des femmes et des facteurs qui pourraient contribuer à leur autonomie économique, la prise en compte des déterminants sociaux de la santé dans la lutte à la pauvreté des femmes et le déploiement des Alliances pour la solidarité. Ce mémoire exposera donc les multiples facettes de la pauvreté vécue par les femmes. La dernière section illustre les recommandations nécessaires pour une réelle prise en compte des besoins des femmes afin de lutter efficacement contre la pauvreté vécue par celles-ci.

En guise d'introduction, le Réseau des Tables tient à souligner l'engagement du ministère à employer une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour la réalisation du plan gouvernemental. Cet outil, lorsque déployé à chaque étape d'élaboration d'une initiative, assure des bases solides pour l'inclusion et l'équité. Le Réseau croit que cet engagement permettra de répondre aux besoins des femmes pour lutter contre la pauvreté vécue.

## L'appauvrissement des femmes

Les femmes apportent une contribution importante à l'économie du Québec, que ce soit au sein de la fonction publique ou dans les entreprises, comme entrepreneures ou employées, ou par leur travail informel qui découle des obligations familiales, tant envers les enfants que comme proches aidantes. Malgré cela, elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Pourtant, l'investissement dans l'autonomie des femmes, à titre de composante importante de l'égalité entre les sexes et les genres, permet justement de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable<sup>i</sup>. Le pouvoir économique des femmes est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie.

### **Pour le droit à l'indépendance et l'avancement économique**

La nouvelle stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – 2022-2027<sup>ii</sup> souligne que : « L'égalité économique et en emploi passe par plusieurs clés : diversifier les choix scolaires et professionnels, améliorer la mixité en emploi, valoriser les emplois à prédominance féminine, assurer la sécurité économique des femmes, soutenir l'entrepreneuriat féminin, etc. Au-delà de la diversification des choix de carrière, il importe de reconnaître que les milieux de travail doivent s'adapter afin de lever les obstacles à l'intégration et au maintien des femmes dans certains domaines, comme le sexisme, le harcèlement sexuel, le manque de mesures de conciliation famille-travail-études (CFTE), etc. ». Ainsi, pour réduire les obstacles à l'autonomie économique des femmes, il faut aussi reconnaître les répercussions de l'iniquité dans la répartition des tâches et des soins entre les femmes et les hommes, l'ascendance des stéréotypes sexuels sur les choix de carrière, ainsi que celui du sexisme et autres discriminations systémiques sur l'absence des femmes dans certains milieux professionnels. Qui plus est, la socialisation façonne les intérêts, les compétences et la façon dont les femmes perçoivent leur place dans la société.

## Les obstacles à l'autonomie économique des femmes

L'autonomie économique des femmes – ou l'accroissement de leur pouvoir d'action – comporte de nombreuses composantes. Il s'agit d'un concept large, qui englobe la réalisation de plusieurs droits et mène à une transformation sociale des rapports égalitaires entre les sexes.<sup>iii</sup> Toutefois, l'avancement économique des femmes se heurte à de multiples barrières qui restreignent souvent sa réalisation et qui maintiennent nombre d'entre elles dans des conditions de vie précaires. Il importe d'affirmer en amont que les systèmes de discriminations tels le colonialisme, le racisme, le capacitisme ou encore l'âgisme affectent l'accès à l'emploi, à l'éducation et au revenu pour les femmes.

### Accès à l'emploi

Les femmes vivent spécifiquement des obstacles à l'accès à l'emploi.

- La **pandémie** a affecté la participation des femmes sur le marché de l'emploi.<sup>iv</sup> Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a reconnu et documenté les impacts dans la plus récente Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2022-2027).
- Le **travail invisible accompli par les femmes est le résultat de la répartition des tâches de soins et des activités domestiques** (enfants, personnes proches, animaux, maison); elle demeure inéquitable et affecte la capacité des femmes à s'impliquer pleinement en emploi.<sup>v</sup>
- La **ségrégation professionnelle** basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés.<sup>vi</sup>
- Même si le taux de diplomation est plus élevé, les salaires demeurent moindres pour les femmes, ce qui engendre donc des **inégalités salariales**.<sup>vii</sup>
- Lors d'un **congé parental**, le maintien en emploi demeure le choix du parent au salaire le plus élevé. Ce sont donc majoritairement les femmes qui prennent le congé parental.
- Les enjeux liés au **manque de places en service de garde** de qualité contribuent à l'appauvrissement des mères.
- Lorsqu'il y a une **faible scolarisation**, la division du travail fondé sur le sexe et le genre est plus présente. Les femmes sont plus souvent confinées à la maison ou dans des métiers traditionnellement féminins

et moins bien rémunérés.

- Les **parcours migratoires** affectent majoritairement les femmes qui sont moins actives sur le marché de l'emploi que leurs homologues masculins. De même, le taux d'emploi des femmes immigrantes est inférieur au taux d'emploi des hommes immigrants. Elles peuvent faire face à des obstacles tels que la reconnaissance des qualifications étrangères, la barrière de la langue, la discrimination à l'embauche et le manque de réseaux professionnels.<sup>viii</sup>
- Les femmes de la **communauté 2SLGBTQ+** peuvent vivre une discrimination et une stigmatisation persistantes, telles que des violences et du harcèlement, tout en ne développant pas de sentiment d'appartenance, ce qui peut limiter leurs opportunités d'emploi et d'avancement professionnel.

## RECOMMANDATIONS

1. Accompagner les milieux d'emploi dans la création d'environnements favorables (inclusifs, respectueux, adaptés, sécuritaires) à l'intégration de toutes les femmes.
2. Reconnaître et respecter l'autonomie des femmes, leur capacité d'agir et de prendre des décisions sur leurs réalités.
3. Favoriser la mixité en emploi en assurant l'accès des femmes à des professions d'avenir et en valorisant les métiers à prédominance féminine par une reconnaissance et une juste rémunération.
4. Sensibiliser et accompagner les employeurs quant aux différentes réalités des femmes, particulièrement les femmes vivant avec des limitations, les femmes autochtones et les femmes immigrantes, afin de prendre en considération leurs besoins.
5. Favoriser des lieux d'échange, de réseautage et de réflexion afin de mieux répondre aux besoins des femmes éloignées et exclues par le marché du travail (ex. : comité régional, collaborations ponctuelles, mentorat pour les intervenantes).
6. S'assurer d'avoir des places en service de garde pour toutes les familles qui le souhaitent.

## Éducation

- Celles qui **décrochent** rattrapent beaucoup moins souvent que leurs homologues masculins et sont plus à risque d'être exclues du marché du travail tôt dans leur parcours de vie, d'occuper des emplois précaires ou à temps partiel, de devenir bénéficiaires de l'aide sociale ou de dépendre économiquement d'un conjoint.
- Le **parcours de francisation et d'équivalences** renforce les doubles journées pour les femmes. Il en résulte que le parent/conjoint.e qui a le métier avec un meilleur salaire est favorisé. Il y a donc une dénivellation scolarité/employabilité pour les femmes.

## RECOMMANDATIONS

7. Soutenir les initiatives en matière de persévérance scolaire chez les femmes et les filles afin de favoriser leur accès à des emplois de qualité.
8. Considérer les besoins, les intérêts et les capacités des femmes avant les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi et offrir des programmes d'employabilité qui débouchent sur des emplois de qualité.
9. Assouplir les critères d'admissibilité des programmes et des services afin de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes.
10. Permettre des prolongations de subventions, d'allocations et d'acquis quand un programme de formation se termine, que l'emploi n'a pas encore été trouvé ou que le travail est à temps partiel.
11. Offrir des programmes de formation et d'employabilité à temps partiel pour les femmes qui le désirent, sans pénalité financière.
12. Bonifier l'offre des formations en littératie, en francisation et en technologie de l'information.
13. Assurer le développement de formations permettant une mise à jour après une absence prolongée sur le marché du travail, notamment pour contrer la fracture numérique.



## Revenu

- Le revenu demeure **inférieur** pour les femmes. En 2022, le taux de faible revenu pour les femmes était de 9,1 % contrairement à 7,4 % pour les hommes.<sup>ix</sup> Qui plus est, les domaines traditionnellement féminins demeurent moins bien rémunérés.<sup>x</sup> En 2019, les femmes représentent 58,1% des personnes travaillant au salaire minimum.<sup>xi</sup>
- En 2022, près de 23 % des femmes travaillent à **temps partiel**, contrairement à 13% des hommes.<sup>xii</sup>
- La différence de **revenu à la retraite** est également notoire. En 2017, chez les personnes de 65 ans et plus, 73,6% des femmes gagnent moins 30 000\$/année, pour 48,8% chez les hommes.<sup>xiii</sup>
- 29,3% des femmes sont **chefs de famille monoparentale** prestataires de l'assistance sociale, contrairement à 2,6% des hommes.<sup>xiv</sup>
- Les femmes sont plus nombreuses à prendre des **congés familiaux non rémunérés** (43% vs 28%)<sup>xv</sup>
- Au Canada, les **femmes racisées** gagnent 59% du salaire d'un homme blanc, alors que les femmes blanches gagnent 67% du salaire d'un homme blanc. Les femmes d'origine arabe sont les plus touchées par les discriminations en emploi, alors qu'elles ne gagnent que 50% du salaire des hommes blancs.<sup>xvi</sup> En 2016, le revenu annuel total médian des femmes autochtones du Québec était de 24 473\$ comparativement à 28 607\$ pour les femmes non autochtones et à 30 254\$ pour les hommes autochtones.<sup>xvii</sup>

## RECOMMANDATIONS

14. Favoriser le développement et l'intégration de politiques de conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle dans les milieux d'emploi.
15. Améliorer les protections publiques pour assurer un revenu viable, notamment :
  - a. En augmentant les prestations d'aide sociale;
  - b. En abolissant les catégories à l'aide sociale et en étendant le nouveau revenu de base à l'entièreté des personnes prestataires de l'aide sociale;
  - c. En abolissant la notion de vie maritale dans la loi d'aide sociale;

- d. En augmentant le salaire minimum à 18\$/heure indexé au coût de la vie;
  - e. En mettant fin au détournement des pensions alimentaires dans les programmes d'assistance sociale, d'aide juridique, d'allocation logement et d'aide financière aux études;
  - f. En assurant un niveau de vie décent aux victimes de violences sexuelles et conjugales et aux victimes d'actes criminels, quel que soit le statut d'immigration, aussi longtemps que nécessaire à leur rétablissement ainsi qu'un accompagnement adéquat;
  - g. En offrant des mesures d'employabilité volontaires aux personnes prestataires de l'aide sociale selon leurs intérêts et compétences, sans aucune obligation de participation;
  - h. En rehaussant le seuil d'exonération d'imposition pour protéger les personnes prestataires de l'aide sociale.
16. Assurer l'autonomie économique des femmes, tant par une meilleure équité salariale que par de bonnes conditions de travail, notamment dans les secteurs traditionnellement féminins.
17. Reconnaître le travail invisible des femmes et favoriser les changements dans les rôles sociaux pour plus d'égalité, notamment par une amélioration équitable du Régime québécois d'assurance parentale.
18. Permettre plus de flexibilité administrative en lien avec le lieu résidentiel des personnes dans l'instabilité résidentielle pour faciliter la réception des documents de réclamation et autres, en lien avec la prestation d'aide sociale.
19. Reconnaître le revenu viable, soit un niveau de revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels et permettre une vie vécue dans la dignité. Ce qui implique un salaire décent permettant de subvenir aux dépenses de base, mais aussi de participer activement à la société – sortir d'une posture du « strict minimum pour survivre ».
20. Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, plus spécifiquement en mettant de l'avant les réalités des femmes.

### **Violences systémiques**

- Les **femmes en situation de handicap** vivent un effet disproportionné lors de violence conjugale, étant plus susceptibles de vivre dans la précarité et ayant moins accès au marché du travail.
- En contexte de **violence conjugale**, la dépendance financière vis-à-vis du conjoint peut être un frein à sortir de la relation.
- **Les crises du logement** précarisent davantage les femmes et les incitent à rester dans des environnements non sécuritaires, voire dangereux. Plusieurs vivent des épisodes d'itinérance, souvent cachée puisqu'elles vont dormir chez des proches avant d'avoir recours à des ressources d'hébergement. D'autres recourent aux services sexuels en échange d'un loyer ou restent avec un.e partenaire violent.e afin d'éviter de se retrouver seule. Ces situations touchent particulièrement les femmes autochtones.<sup>xviii</sup>

### **RECOMMANDATIONS**

21. Offrir des financements d'urgence pour les femmes expérimentant des parcours de violence.
22. Vulgariser, rendre plus accessibles et diminuer les procédures, en plus d'offrir un accompagnement aux femmes dans leurs démarches administratives.
23. Diminuer les délais d'attente pour les habitations à loyer modique (HLM).
24. S'assurer que les femmes ayant des besoins particuliers reçoivent les services nécessaires pour avoir accès aux programmes et aux services (ex. : interprètes, accompagnement).
25. Bonifier, simplifier et promouvoir l'accès aux aides d'urgence pour les femmes qui doivent combler des besoins de base (ex. : dépannage alimentaire, frais de déménagement), dont le Programme d'aide financière d'urgence (PAFU).
26. Payer les frais réels des femmes qui utilisent les services et les programmes (ex. : frais de garde, de transport, dont le stationnement, et frais reliés aux démarches administratives, dont des impressions).

## Les déterminants sociaux de la santé

Comme le Réseau des Tables adopte une **approche globale de la santé**<sup>1</sup>, il importe de considérer l'intégralité de la personne, c'est-à-dire l'être humain formant un tout qui ne peut être segmenté<sup>xix</sup>. Il faut donc prendre en compte des facteurs sociaux, politiques et environnementaux qui influencent la santé, c'est-à-dire les déterminants de la santé. Cette vision de la santé consiste à reconnaître que les systèmes d'oppression influencent la santé des femmes et qu'elle est étroitement liée à la santé des écosystèmes et à leurs conditions de vie, ainsi qu'à celle de leurs proches.

### Le logement

Les crises du logement prennent des formes diverses et ont un effet disproportionné sur les femmes. On peut parler de crises au pluriel tellement les formes varient en territoire, en effets collatéraux et en dommages. Le portrait québécois des crises du logement cache certaines spécificités régionales importantes à distinguer. De même, les femmes n'ont pas les mêmes vécus ni les mêmes dénis de leur droit à un logement adéquat, sain et sécuritaire. Pour certaines, on peut même parler d'une crise permanente du logement.

Les augmentations aberrantes du marché locatif privé, la quantité insuffisante de logements sociaux et les ressources d'hébergement temporaires et d'urgence qui débordent mettent les femmes en danger. Les pluralités de réalités sont nombreuses:

- Le nombre croissant de femmes vieillissantes vivant un premier épisode d'itinérance;
- Les coûts élevés des loyers;
- La fracture numérique liée à la recherche d'un logement;
- Les discriminations aggravées par l'offre réduite.

Il en résulte donc un effet en cascade sur tous les autres éléments de la vie des femmes, dont la sécurité économique.

---

<sup>1</sup> Une approche globale de la santé vise à considérer la santé comme étant l'harmonie entre l'état physique d'une personne, son état intérieur soit psychologique, intellectuel et émotif et son environnement social, économique, physique et politique.

## RECOMMANDATION

27. Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle.

### Le transport

Il existe des enjeux bien spécifiques qui limitent l'accès à des services de transport sûrs, abordables et adaptés aux besoins des femmes afin de se déplacer facilement pour accéder à un milieu de travail et ainsi augmenter les possibilités de sortir de la pauvreté. Or, dans les **régions rurales**, les femmes peuvent être confrontées à un manque de services de transport public, ce qui limite leur mobilité et leur accès à l'emploi, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Les horaires et les itinéraires peu flexibles peuvent rendre difficile le transport pour les femmes conciliant travail et responsabilités familiales dans un contexte de déplacements sécuritaires (noirceur, temps d'attente dans des lieux non surveillés ou isolés).

Parallèlement, en **milieu urbain**, il existe des problèmes de sécurité dans les transports en commun, tels que le harcèlement sexuel, les agressions ou le sentiment d'insécurité. Finalement, en matière d'**accessibilité**, les horaires, les trajets et la demande pour le transport adapté demeurent des freins considérables, ainsi que le coût associé.

## RECOMMANDATIONS

28. Consulter et permettre la participation des femmes dans la planification des infrastructures de transport pour un meilleur sentiment de sécurité.
29. Concevoir la mobilité comme un droit : intégrer les aspects sociaux dans les plans de mobilité et favoriser l'implication de tous les acteurs et actrices publics et privés concernés par le transport.
30. Répondre aux principaux besoins des femmes en matière de transport: autonomie pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule privé; accompagnement pour un déplacement; accès à l'information; facilitation du transport avec de jeunes enfants; transport adapté; proximité des services, du logement, du travail, des études ou des

- autres occupations; accessibilité financière; aménagements et transports accessibles aux personnes à mobilité réduite; sécurité et sentiment de sécurité.
31. Mettre en place une tarification sociale dans les transports en commun pour les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance ainsi que la gratuité pour les enfants de tout âge.
  32. Assurer une desserte équitable dans tous les quartiers et municipalités du Québec, en particulier les quartiers et municipalités défavorisés, tant en transport régulier qu'en transport adapté. Une attention particulière devrait être portée aux régions éloignées des grands centres urbains.
  33. Augmenter l'accessibilité aux modes de transport alternatifs et soutenir l'accès à un véhicule privé et au permis de conduire pour les personnes dont les réalités sont irréconciliables avec le transport collectif.  
Reconnaître les limitations liées à la santé mentale (syndrome de stress post-traumatique, agoraphobie, trouble d'anxiété généralisée) dans l'accès au transport adapté.

### **Sécurité alimentaire**

Les femmes sont souvent désavantagées sur le plan économique, ce qui limite leur accès aux ressources et aux opportunités nécessaires pour se nourrir adéquatement. De plus, les attentes sociales qui pèsent sur les femmes en matière de soins et de travail domestique peuvent limiter leur capacité à consacrer du temps à l'achat et à la préparation des aliments. Cela peut entraîner une dépendance accrue à l'égard d'aliments transformés, moins nutritifs, et un accès limité à des aliments frais et sains.

### **Services**

Le Réseau des Tables défend le maintien et l'amélioration du réseau public de santé et de services sociaux. La mise en place du réseau de la santé et des services sociaux publics a non seulement contribué au respect du droit des femmes à la santé, elle a aussi été une des bases importantes de leur droit à l'égalité. Elles ont bénéficié d'une meilleure accessibilité à des soins et services de santé pour toutes les étapes de leur vie alors qu'elles sont les principales usagères du système même quand elles ne sont pas malades, par exemple pour leur santé reproductive. La mise en place du régime public a réduit

considérablement l'endettement des familles pour cause de maladie. Une partie de la charge des soins aux proches malades ou en perte d'autonomie, qui reposait principalement sur les femmes, est devenue une responsabilité de l'État. De même, les emplois créés dans le réseau public ont majoritairement été occupés par des femmes, et plus spécifiquement par une grande proportion de femmes racisées, et ont contribué à leur autonomie économique.

Qui plus est, il importe de préserver et promouvoir les droits et l'identité culturelle des individus et des communautés, en particulier ceux qui sont marginalisés ou discriminés, le tout permettant de garantir un environnement inclusif et respectueux de la diversité culturelle et un accès équitable aux ressources, aux services et aux opportunités. Cela inclut la proposition claire que des services publics réellement universels ne s'adresseraient pas uniquement aux citoyennes et citoyens, mais à toute personne sur le territoire incluant les personnes sans statut ou à statut précaire.

## **RECOMMANDATIONS**

34. Favoriser l'offre de services universels et gratuits, notamment en matière de santé physique et mentale, de soutien à la famille, de proche aide et d'éducation.
35. Offrir une couverture des soins dentaires.
36. Mettre en place des moyens pour faire connaître les services, programmes, formations et ressources existantes qui répondent aux besoins des femmes.
37. Favoriser des projets, programmes et mesures qui répondent aux besoins des femmes et qui auront un effet à long terme sur la diminution de la pauvreté de celles-ci.
38. Soutenir les proches aidantes en ne privatisant pas les services et en réinvestissant dans le système de soins et de santé
39. Appliquer le principe de sécurisation culturelle dans le déploiement et l'ajustement des services publics.

## **L'accessibilité aux produits menstruels**

Les produits menstruels sont indispensables, et, pour de nombreuses femmes et personnes, les dépenses qui y sont associées sont des dépenses qui pèsent

lourdement dans la balance lorsqu'il s'agit de choisir entre se nourrir ou couvrir d'autres besoins de base que ce soit pour elles ou pour leur famille.

D'après les estimations réalisées par le Conseil du statut de la femme<sup>xx</sup>, l'utilisation de produits menstruels jetables représente des dépenses annuelles d'environ 80\$, soit 72\$ pour des serviettes ou 86\$ pour des tampons. Notons qu'il faut ajouter à ce montant le coût des antidouleurs qu'utilisent de très nombreuses femmes et personnes, celui des médecines conventionnelles ou alternatives (ostéopathie, acupuncture, naturopathie, etc.), ou encore celui des sous-vêtements et linges de lit tachés qu'il faut remplacer.

### **RECOMMANDATIONS**

40. Subventionner les produits menstruels durables.
41. Mettre à disposition gratuitement les produits menstruels dans les lieux publics et privés sous juridiction provinciale.



## Les Alliances pour la solidarité

Dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) géré régionalement par les Alliances pour la solidarité, plusieurs guides et formulaires de demande de projets ont considéré l'article 7<sup>2</sup> de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or puisqu'aucune enveloppe budgétaire n'accompagnait cette directive, plusieurs iniquités régionales et pressions sur les Tables régionales de groupes de femmes ont été observées.

En cohérence avec le désir du Ministère d'employer une ADS+ à son prochain plan d'action, il apparaît nécessaire de réviser le processus de dépôt, d'approbation, de déploiement et d'évaluation des projets financés par l'intermédiaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Cette demande vise à réellement faire de l'ADS+ une démarche méthodologique à privilégier afin d'identifier des enjeux d'égalité pour toutes les femmes et mettre en place des mesures d'atténuation des inégalités à toutes les étapes d'un projet, de la préparation à l'évaluation.

### RECOMMANDATIONS

42. Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les décideurs gouvernementaux et les responsables du PAGIEPS.
  - a. S'assurer que les actrices et acteurs impliqué.es comprennent comment l'ADS+ peut être utilisée comme outil d'aide à la décision pour améliorer l'inclusion et l'égalité.
43. Favoriser l'appropriation de l'ADS+ en amont des dépôts de projet.
44. Financer et mettre en place, en reconnaissant l'expertise des groupes de femmes (féministes), des opportunités d'apprentissage de l'ADS+ pour les porteuses et porteurs de projets.
45. Financer l'accompagnement de projets et le développement d'outils par une ressource en ADS+ au sein des groupes de femmes qui

---

<sup>2</sup> Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes: 1° prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes; 2° renforcer le filet de sécurité sociale et économique; 3° favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail; 4° favoriser l'engagement de l'ensemble de la société; 5° assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions. **Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes**, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

- détiennent l'expertise.
46. Impliquer activement les personnes et groupes concernés dans l'élaboration des initiatives.
  47. Construire des initiatives qui s'appuient sur des besoins identifiés à travers des données ventilées et croisées avec une lunette ADS+.
    - a. Reconnaître que toutes les femmes, en particulier celles appartenant à des groupes marginalisés, peuvent faire face à des formes de pauvreté spécifiques et qu'une analyse intersectionnelle (ADS+) est essentielle pour les comprendre.
    - b. Organiser des consultations régulières avec des organisations de femmes, des groupes de défense des droits des minorités et des groupes communautaires pour recueillir leurs perspectives, leurs expériences et leurs recommandations. S'assurer que ces groupes sont représentés de manière significative dans les comités consultatifs et les groupes de travail.
  48. Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'appropriation et de l'application des approches inclusives par les porteuses et porteurs de projets financés.

Le RTRGFQ croit que cette proposition permettra de mieux comprendre et de répondre aux besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre la pauvreté en contribuant ainsi à une société plus inclusive et équitable.

## Reconnaissance par l'État de l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec en matière d'ADS+

Les Tables régionales de groupes de femmes ont grandement été sollicitées pour leur expertise dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Il est primordial de souligner le nombre important de demandes d'accompagnement en ADS+ dans le cadre du financement offert aux collectivités via les Alliances pour la solidarité conclues dans le PAGIEPS. Ces demandes ont des retombées, en surcroît de travail, pour les Tables. Les demandes de consultation pour l'adaptation du formulaire de demande de projet et les demandes d'accès à des statistiques sexuées et régionalisées sont survenues de manière marquée cette année, année d'appel de projets.

Pour plusieurs régions, les critères de l'ADS et l'intersectionnalité ont été intégrés aux critères régionaux de l'appel de projets dans le cadre du FQIS.

Ainsi, non sans reconnaissance, les Tables en viennent à jouer un rôle de personne-ressource en ADS+ pour différents partenaires, mais avec une tâche de travail supplémentaire. Le Réseau des Tables aurait apprécié travailler en amont et en collaboration avec le ministère afin de planifier les possibles dans le développement de projets régionaux concertés.

La présence des Tables pour appuyer l'implantation de l'ADS+ au niveau régional est essentielle et doit être faite avec les partenaires de différents secteurs.

Le Réseau des Tables croit que c'est à l'État de reconnaître le caractère essentiel de sa mission et ainsi d'augmenter et d'indexer son financement à la mission.

## **RECOMMANDATIONS**

49. Afin de s'assurer, en respect de leur autonomie, que les Tables régionales de groupes de femmes aient les moyens financiers et humains pour soutenir l'application de l'ADS+ auprès des organisations (ressource dédiée, outils et ressources nécessaires pour assurer le soutien et l'accompagnement des organisations), il est nécessaire de :
- a. Reconnaître l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.
  - b. Prévoir des enveloppes régionales spécifiquement pour la formation/sensibilisation, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ADS+ dans le FQIS.

## Liste des recommandations

### Accès à l'emploi

1. Accompagner les milieux d'emploi dans la création d'environnements favorables (inclusifs, respectueux, adaptés, sécuritaires) à l'intégration de toutes les femmes.
2. Reconnaître et respecter l'autonomie des femmes, leur capacité d'agir et de prendre des décisions sur leurs réalités.
3. Favoriser la mixité en emploi en assurant l'accès des femmes à des professions d'avenir et en valorisant les métiers à prédominance féminine par une reconnaissance et une juste rémunération.
4. Sensibiliser et accompagner les employeurs quant aux différentes réalités des femmes, particulièrement les femmes vivant avec des limitations, les femmes autochtones et les femmes immigrantes, afin de prendre en considération leurs besoins.
5. Favoriser des lieux d'échange, de réseautage et de réflexion afin de mieux répondre aux besoins des femmes éloignées et exclues par le marché du travail (ex. : comité régional, collaborations ponctuelles, mentorat pour les intervenantes).
6. S'assurer d'avoir des places en service de garde pour toutes les familles qui le souhaitent.

### Éducation

7. Soutenir les initiatives en matière de persévérance scolaire chez les femmes et les filles afin de favoriser leur accès à des emplois de qualité.
8. Considérer les besoins, les intérêts et les capacités des femmes avant les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi et offrir des programmes d'employabilité qui débouchent sur des emplois de qualité.
9. Assouplir les critères d'admissibilité des programmes et des services afin de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes.
10. Permettre des prolongations de subventions, d'allocations et d'acquis quand un programme de formation se termine, que l'emploi n'a pas encore été trouvé ou que le travail est à temps partiel.

11. Offrir des programmes de formation et d'employabilité à temps partiel pour les femmes qui le désirent, sans pénalité financière.
12. Bonifier l'offre des formations en littératie, en francisation et en technologie de l'information.
13. Assurer le développement de formations permettant une mise à jour après une absence prolongée sur le marché du travail, notamment pour contrer la fracture numérique.

### **Revenu**

14. Favoriser le développement et l'intégration de politiques de conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle dans les milieux d'emploi.
15. Améliorer les protections publiques pour assurer un revenu viable, notamment :
  - a. En augmentant les prestations d'aide sociale;
  - b. En abolissant les catégories à l'aide sociale et en étendant le nouveau revenu de base à l'entièreté des personnes prestataires de l'aide sociale;
  - c. En abolissant la notion de vie maritale dans la loi d'aide sociale;
  - d. En augmentant le salaire minimum à 18\$/heure indexé au coût de la vie;
  - e. En mettant fin au détournement des pensions alimentaires dans les programmes d'assistance sociale, d'aide juridique, d'allocation logement et d'aide financière aux études;
  - f. En assurant un niveau de vie décent aux victimes de violences sexuelles et conjugales et aux victimes d'actes criminels, quel que soit le statut d'immigration, aussi longtemps que nécessaire à leur rétablissement ainsi qu'un accompagnement adéquat;
  - g. En offrant des mesures d'employabilité volontaires aux personnes prestataires de l'aide sociale selon leurs intérêts et compétences, sans aucune obligation de participation;
  - h. En rehaussant le seuil d'exonération d'imposition pour protéger les personnes prestataires de l'aide sociale.
16. Assurer l'autonomie économique des femmes, tant par une meilleure équité salariale que par de bonnes conditions de travail, notamment

dans les secteurs traditionnellement féminins.

17. Reconnaître le travail invisible des femmes et favoriser les changements dans les rôles sociaux pour plus d'égalité, notamment par une amélioration équitable du Régime québécois d'assurance parentale.
18. Permettre plus de flexibilité administrative en lien avec le lieu résidentiel des personnes dans l'instabilité résidentielle pour faciliter la réception des documents de réclamation et autres, en lien avec la prestation d'aide sociale.
19. Reconnaître le revenu viable, soit un niveau de revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels et permettre une vie vécue dans la dignité. Ce qui implique un salaire décent permettant de subvenir aux dépenses de base, mais aussi de participer activement à la société – sortir d'une posture du « strict minimum pour survivre ».
20. Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, plus spécifiquement en mettant de l'avant les réalités des femmes.

### **Violences systémiques**

21. Offrir des financements d'urgence pour les femmes expérimentant des parcours de violence.
22. Vulgariser, rendre plus accessibles et diminuer les procédures, en plus d'offrir un accompagnement aux femmes dans leurs démarches administratives.
23. Diminuer les délais d'attente pour les habitations à loyer modique (HLM).
24. S'assurer que les femmes ayant des besoins particuliers reçoivent les services nécessaires pour avoir accès aux programmes et aux services (ex. : interprètes, accompagnement).
25. Bonifier, simplifier et promouvoir l'accès aux aides d'urgence pour les femmes qui doivent combler des besoins de base (ex. : dépannage alimentaire, frais de déménagement), dont le Programme d'aide financière d'urgence (PAFU).
26. Payer les frais réels des femmes qui utilisent les services et les programmes (ex. : frais de garde, de transport, dont le stationnement,

et frais reliés aux démarches administratives, dont des impressions).

### **Logement**

27. Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle.

### **Transport**

28. Consulter et permettre la participation des femmes dans la planification des infrastructures de transport pour un meilleur sentiment de sécurité.
29. Concevoir la mobilité comme un droit : intégrer les aspects sociaux dans les plans de mobilité et favoriser l'implication de tous les acteurs et actrices publics et privés concernés par le transport.
30. Répondre aux principaux besoins des femmes en matière de transport: autonomie pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule privé; accompagnement pour un déplacement; accès à l'information; facilitation du transport avec de jeunes enfants; transport adapté; proximité des services, du logement, du travail, des études ou des autres occupations; accessibilité financière; aménagements et transports accessibles aux personnes à mobilité réduite; sécurité et sentiment de sécurité.
31. Mettre en place une tarification sociale dans les transports en commun pour les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance ainsi que la gratuité pour les enfants de tout âge.
32. Assurer une desserte équitable dans tous les quartiers et municipalités du Québec, en particulier les quartiers et municipalités défavorisés, tant en transport régulier qu'en transport adapté. Une attention particulière devrait être portée aux régions éloignées des grands centres urbains.
33. Augmenter l'accessibilité aux modes de transport alternatifs et soutenir l'accès à un véhicule privé et au permis de conduire pour les personnes dont les réalités sont irréconciliables avec le transport collectif.  
Reconnaître les limitations reliées à la santé mentale (syndrome de stress post-traumatique, agoraphobie, trouble d'anxiété généralisée) dans l'accès au transport adapté.

## **Services**

34. Favoriser l'offre de services universels et gratuits, notamment en matière de santé physique et mentale, de soutien à la famille, de proche aidance et d'éducation.
35. Offrir une couverture des soins dentaires.
36. Mettre en place des moyens pour faire connaître les services, programmes, formations et ressources existantes qui répondent aux besoins des femmes.
37. Favoriser des projets, programmes et mesures qui répondent aux besoins des femmes et qui auront un effet à long terme sur la diminution de la pauvreté de celles-ci.
38. Soutenir les proches aidantes en ne privatisant pas les services et en réinvestissant dans le système de soins et de santé
39. Appliquer le principe de sécurisation culturelle dans le déploiement et l'ajustement des services publics.

## **L'accessibilité aux produits menstruels**

40. Subventionner les produits menstruels durables.
41. Mettre à disposition gratuitement les produits menstruels dans les lieux publics et privés sous juridiction provinciale.

## **Les alliances pour la solidarité**

42. Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les décideurs gouvernementaux et les responsables du PAGIEPS.
  - a. S'assurer que les actrices et acteurs impliqués comprennent comment l'ADS+ peut être utilisée comme outil d'aide à la décision pour améliorer l'inclusion et l'égalité.
43. Favoriser l'appropriation de l'ADS+ en amont des dépôts de projet.
44. Financer et mettre en place, en reconnaissant l'expertise des groupes de femmes (féministes), des opportunités d'apprentissage de l'ADS+ pour les porteuses et porteurs de projets.
45. Financer l'accompagnement de projets et le développement d'outils par une ressource en ADS+ au sein des groupes de femmes qui détiennent l'expertise.
46. Impliquer activement les personnes et groupes concernés dans l'élaboration des initiatives.
47. Construire des initiatives qui s'appuient sur des besoins identifiés à travers des données ventilées et croisées avec une lunette ADS+.
  - a. Reconnaître que toutes les femmes, en particulier celles



appartenant à des groupes marginalisés, peuvent faire face à des formes de pauvreté spécifiques et qu'une analyse intersectionnelle (ADS+) est essentielle pour les comprendre.

- b. Organiser des consultations régulières avec des organisations de femmes, des groupes de défense des droits des minorités et des groupes communautaires pour recueillir leurs perspectives, leurs expériences et leurs recommandations. S'assurer que ces groupes sont représentés de manière significative dans les comités consultatifs et les groupes de travail.

48. Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'appropriation et de l'application des approches inclusives par les porteuses et porteurs de projets financés.

49. Afin de s'assurer, en respect de leur autonomie, que les Tables régionales de groupes de femmes aient les moyens financiers et humains pour soutenir l'application de l'ADS+ auprès des organisations (ressource dédiée, outils et ressources nécessaires pour assurer le soutien et l'accompagnement des organisations), il est nécessaire de:

- a. Reconnaître l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.
- b. Prévoir des enveloppes régionales spécifiquement pour la formation/sensibilisation, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ADS+ dans le FQIS.

## Annexe 1 – Les membres du RTRGFQ

- *Région 01 – Bas-Saint-Laurent*

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent

- *Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean*

RÉCIF 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean

- *Région 03 – Capitale-Nationale*

Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)

- *Région 04 – Mauricie*

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

- *Région 05 – Estrie*

ConcertAction Femmes Estrie

- *Région 06 – Montréal*

Table des groupes de femmes de Montréal

- *Région 07 – Outaouais*

Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

- *Région 08 – Abitibi-Témiscamingue*

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

- *Région 09 – Côte-Nord*

Regroupement des femmes de la Côte-Nord

- *Région 10 – Nord-du-Québec*

Comité condition féminine Baie-James

- *Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- *Région 12 – Chaudière-Appalaches*

Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches

- *Région 13 – Laval*

Table de concertation de Laval en condition féminine

- *Région 14 – Lanaudière*

Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière

- *Région 15 – Laurentides*

Réseau des femmes des Laurentides

- *Région 16 – Montérégie*

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

- *Région 17 – Centre-du-Québec*

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

## Annotations

<sup>i</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire. Récupéré de [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_plan\\_action\\_2017-2023.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf).

<sup>ii</sup> Secrétariat à la condition féminine. (2022). *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, p. 18-20. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>.

<sup>iii</sup> Secrétariat à la condition féminine. (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec.

<sup>iv</sup> Conseil du statut de la femme. (2022). *La situation des femmes sur le marché du travail après deux ans de pandémie au Québec*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/economie/la-situation-des-femmes-sur-le-marche-du-travail-apres-deux-annees-de-pandemie-au-quebec/>.

<sup>v</sup> Gouvernement du Québec. (2022). Emploi du temps. Dans *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Récupéré de <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/conciliation/emploi-du-temps>.

<sup>vi</sup> Conseil du statut de la femme. (2020). *Portrait des Québécoises, édition 2020, femmes et économie*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2020-economie.pdf>.

<sup>vii</sup> *Ibid.*

<sup>viii</sup> *Ibid.*

<sup>ix</sup> Gouvernement du Québec. (2020). Faits saillants. Dans *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/ensemble/faits-saillants>.

<sup>x</sup> Conseil du statut de la femme (2020), *op.cit.*

<sup>xi</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2021). *Femmes, inégalités et pauvreté*. Récupéré de <https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/FemmesInegalitesPauvrete2021-pour-ecran-1.pdf>.

<sup>xii</sup> Gouvernement du Québec (2020), *op.cit.*

<sup>xiii</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

<sup>xiv</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

---

<sup>xv</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

<sup>xvi</sup> Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. (2019). *Égalité au cœur des régions : regard sur les enjeux régionaux en condition féminine au Québec*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/tables-femmes-online.pdf>

<sup>xvii</sup> Conseil du statut de la femme (2020), *op.cit.*

<sup>xviii</sup> Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. (2023). *Argumentaire féministe sur le droit au logement*, document interne.

<sup>xix</sup> Mimeault, I. (2008). *Synthèse du cadre de référence en santé des femmes - Changeons de lunettes! - Pour une approche globale et féministe de la santé*, RQASF, Collections de BAnQ. Récupéré de <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2218478>

<sup>xx</sup> Conseil du statut de la femme. (2021). *Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/produits-menstruels.pdf>.